

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 23 (1897)  
**Heft:** 7 & 8

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tricité n'était pas représentée, — fût l'objet d'une discussion approfondie. Malheureusement, le règlement interdisait toute appréciation sur les mérites comparatifs des divers véhicules et la Commission s'est abstenue, en conséquence, de se prononcer sur ce point. On peut le regretter; on a ainsi esquivé un débat fort intéressant qui s'imposera forcément au prochain concours, annoncé pour l'année prochaine.

En résumé, les conclusions du rapport sont très encourageantes; elles déclarent que dans son état actuel, l'industrie des automobiles est d'ores et déjà en mesure d'assurer d'une manière économique la traction sur routes, — indépendamment des progrès qu'elle réalisera certainement encore à bref délai dans la construction des générateurs, des moteurs et des autres organes des véhicules.

La traction mécanique sur routes est, dans bien des cas, plus avantageuse que la traction animale. Comparée à un service de tramways, elle peut être rémunératrice là où un transport sur rails, engageant un capital important dans un matériel fixe, ne pourrait subsister que grâce à des sacrifices provenant de sources extérieures; elle offre donc, en outre, une solution provisoire susceptible de développer économiquement le trafic entre deux localités, jusqu'au jour où l'importance de ce trafic justifiera la dépense d'une voie ferrée. Et, comme les conditions de la nouvelle locomotion n'entraînent pas une modification de l'assiette des chaussées des voies et un accaparement qui est au préjudice de la circulation générale lorsque les routes sont étroites, — il faut s'attendre à ce qu'elle occupe désormais une place importante dans l'industrie des transports.

La construction des automobiles routières saura sans doute se plier aux exigences spéciales dues aux fortes déclivités de nos routes suisses. Il est à désirer que de prochaines expériences aient pour objet de déterminer l'influence des longues rampes des grandes routes de montagne sur le prix de revient kilométrique, à différentes allures de vitesse; nous croyons savoir d'ailleurs que cette question est actuellement à l'étude à Genève.

A. v. M

## CONCOURS D'ARCHITECTURE

### I

#### Concours pour la construction d'une école primaire à Lausanne, à la Barre.

##### Rapport du Jury.

Le jury s'est réuni, à l'Ecole supérieure des jeunes filles, lundi 4 octobre 1897, à 2 heures après-midi, et a terminé son travail le lendemain, mardi 5 octobre dans la matinée.

Seize projets lui ont été soumis. Deux de ces projets étaient arrivés à Lausanne après l'expiration du délai fixé par le programme; mais, comme il a pu être constaté qu'ils avaient été consignés avant le 30 septembre, le jury a décidé de les recevoir au concours.

Ces seize projets sont les suivants, inscrits dans l'ordre de leur arrivée.

1. *Un croissant*; 2. *Patrie*; 3. *Une équerre et un Té*; 4. *b-a ba*; 5. *Ecusson rouge et blanc avec deux aigles*

*rouges*; 6. *Filière N° 1*; 7. *A B C*; 8. *Meilleure lumière*; 9. *Marmaille*; 10. *Vaud*; 11. *Vinet*; 12. *Labor et virtus*; 13. *Ecusson avec double aigle noire*; 14. *Aus den Bergen*; 15. *Enée*; 16. *Double cercle vert et blanc*.

Après une première revue sommaire des seize projets ci-dessus, le jury s'est transporté à la Barre, pour examiner le terrain où doit se construire le bâtiment projeté.

Revenu dans le local où les projets étaient exposés, il les a examinés successivement et en détail, l'un après l'autre.

A la suite de ce premier examen, il a décidé d'éliminer, d'abord, les deux projets 8 *Meilleure lumière* et 6 *Filière N° 1*, qui ne remplissent que d'une façon absolument insuffisante les conditions du concours.

Puis, après un second examen, il a éliminé encore les plans qui suivent, dans l'ordre ci-après:

16. *Double cercle vert et blanc*; 2. *Patrie*; 7. *A B C*; 5. *Ecusson rouge et blanc avec deux aigles rouges*; 10. *Vaud*; 14. *Aus den Bergen*; 13. *Ecusson avec double aigle noire*; 4. *b-a ba*; 9. *Marmaille*.

Ces projets, quoique présentant à divers points de vue, de réelles qualités, n'ont pas paru pouvoir être utilisés en vue de la construction projetée.

Le jury est alors resté en présence de cinq projets seulement et le nouvel examen qu'il a fait lui a suggéré les observations suivantes:

15. *Enée*. La position des W C au sud-est est inadmissible. Les façades sont assez bonnes, conçues dans un style simple, de bonnes proportions et en rapport avec la destination du bâtiment. Le plan est bon, quoique les classes soient un peu trop profondes, ce qui rend l'éclairage insuffisant dans le fond de la salle. L'accès de la salle de gymnastique ne peut se faire par le dehors. Il n'y a qu'un seul préau couvert. Mauvaise disposition et distribution des W C. Pas de lavabos. Les préaux sont insuffisants et exigeraient d'énormes murs de soutènement.

3. *Une équerre et un Té*. Bonne distribution. Se distingue par un excellent éclairage et une très bonne distribution des W C et des lavabos. Cependant les W C sont trop petits. Façades peu convenables. Escaliers descendant au sous-sol obscurs. Il n'y a qu'un seul préau couvert, mais les autres ont un développement suffisant.

11. *Vinet*. Bon plan, celui de la variante est le meilleur. Préaux couverts trop petits. Préaux découverts d'une étendue raisonnable. Façades manquant d'unité et n'indiquant guère un bâtiment scolaire. Les W C sont de proportions trop exigües et ne satisfaisant pas aux conditions demandées au programme. Pas de lavabos indépendants. La loge du concierge au midi n'est pas à une place convenable.

1. *Un croissant*. Le plan présente sur la façade sud-est, des salles qui diminueraient la lumière dans certaines classes. Le plan est bien concentré, ce qui réduirait le coût de la construction. L'accès à la salle de gymnastique ne peut avoir lieu que par le dehors, ce qui est regrettable. Le local de la chaudière n'est pas bien choisi. La disposition des entrées est très convenable. Les façades sont bonnes, bien étudiées et d'un bon effet.

12 *Labor et virtus*. Le plan est très sérieusement étudié dans toutes ses parties, et résout fort heureusement les difficultés que présente le terrain. Les classes ont 7<sup>m</sup>90 de profondeur, ce qui est inadmissible, si l'on veut avoir un bon éclairage au fond de la salle. Elles ne sont pas assez longues. Les WC sont absolument insuffisants. Pas de lavabos indépendants. Il faudrait, pour remédier au défaut de proportion des classes, sans renoncer à l'heureuse idée de l'accès à la salle de gymnastique pour les sociétés, sans avoir à entrer dans le bâtiment : 1° supprimer un des escaliers latéraux ; 2° diminuer de un mètre la largeur du logement du concierge. Les escaliers gagneraient à être suspendus, sans mur central. Les préaux ne sont pas assez vastes, et nécessiteraient de coûteux soutènements.

En résumé le jury constatant qu'aucun des projets ne peut être adopté, sans des modifications assez notables, a décidé de ne pas donner de premier prix, et a accordé : un deuxième prix de mille francs au projet 12 « Labor et virtus ; » un troisième prix de sept cents francs au projet 1 Un croissant. Deux quatrième prix exæquo de quatre cents francs chacun aux projets : 11 Vinet, et 3 Une équerre et un Té.

A. BOURDILLON, architecte.

E. YUNG, architecte.

REULLER, architecte.

P. MAILLEFER, directeur des écoles de Lausanne.

DR COMBE, médecin des écoles de Lausanne.

## II

### Concours pour la construction d'un hôtel de ville à Lutry.

#### Rapport du Jury.

Le Jury chargé de juger les projets envoyés à Lutry, en concurrence pour la construction d'un hôtel de ville, s'est réuni le samedi 4 septembre 1897 dans cette ville.

Ce jury est composé de MM. JUVET, architecte à Genève ; MÉLLEY, architecte à Lausanne ; BRÉMONT, architecte à Genève.

M. le syndic de Lutry prend part aux délibérations avec voix consultative.

La séance est ouverte à 10 heures du matin, salle du Château. Le bureau est formé de M. Juvet, Président ; M. Brémont, secrétaire.

Dix-huit projets ont été envoyés à l'épreuve.

Après avoir constaté que tous les projets présents sont arrivés en temps utile, le Jury, après lecture du programme, vérifie si chaque concurrent s'est conformé aux conditions du programme pour le nombre des planches du dessin demandées, l'échelle, etc.

Le Jury décide de procéder par tours d'élimination et pour cela, après avoir numéroté les projets de 1 à 18, commence une visite attentive de chaque projet.

Au premier tour sont éliminés les projets suivants :

N° 1 portant comme devise *Une croix dans spirale*.

» 2 » » *Gugus*.

N° 3 portant comme devise *Trois cercles concentriques*.

» 6 » » *Major Davel*.

» 7 » » *In vino veritas*.

» 10 » » *Excelsior*.

» 11 » » *Losange aux armes de Lutry*.

» 15 » » *Quand même*.

» 19 » » *Fais ce que dois, advienne que pourra*.

Ces projets ont été éliminés pour les raisons suivantes :

N° 1. Ce projet quoique bien composé dans la partie jardin et restaurant, comporte une salle des séances du Conseil municipal qui sert en même temps de scène à la salle de spectacle ; cet arrangement n'est pas compatible avec la dignité de cette assemblée. L'entrée et l'escalier de l'hôtel pouvaient être mieux disposés, il en est de même pour la salle à manger dont l'éclairage est défectueux.

N° 2. Dans ce projet la grande salle est placée de façon à porter préjudice à l'intérêt principal de l'emplacement qui est le lac, le jardin est sacrifié de ce fait ainsi que la salle à manger.

N° 3. Ce projet comporte un plan d'une composition un peu embarrassée, les circulations ne sont pas heureuses, le restaurant pouvant être mieux compris, façades peu bonnes.

N° 6. L'auteur de ce projet tout en montrant des qualités appréciables, a, dans son plan, des déficiences sensibles : le vestibule est mal placé, l'idée d'un jardin couvert n'a pas paru bonne. Dans ce projet il n'a pas été tenu compte de l'inclinaison du terrain.

N° 7. Le projet ne tient pas compte des jours du voisin que le programme demandait de respecter. L'entrée de la salle est défectueuse, manque de concordance entre plans et façades.

N° 10. Entrée de la salle pas bonne, de même pour l'entrée de l'hôtel, office mal placé, la salle manque d'éclairage.

N° 11. Le café-restaurant devrait être placé près du lac, de ce fait le jardin et la vue du lac sont sacrifiés, le restaurant n'a pas assez d'importance, le projet toutefois mérite des éloges pour l'étude serrée.

N° 15. Il manque dans ce projet la pinte demandée au programme, la salle prend trop d'importance, la cour est insuffisante. Les services et W.-C. mal ventilés, le dégagement de l'Hôtel insuffisant, jardin sacrifié à la salle, façades intéressantes mais ne convenant pas au pays.

N° 16. Les dégagements sont mal compris, salon obscur et sans air, services obscurs, cuisines trop importantes, accès de la salle malheureux.

Après ce premier tour d'élimination, le Jury procède à une seconde visite des projets qui restent et procède à un second tour d'élimination.

Au second tour sont éliminés les projets suivants :

N° 9 portant comme devise *Margot*.

» 13 » » *Armes vaudoises*.

» 14 » » *Triangle dans un cercle*.

» 17 » » *Aux bords du Léman*.

Les motifs de l'élimination sont les suivants :

N° 9. La salle est insuffisante, placée au midi, dégagement trop important pour le deuxième étage, petite salle du Conseil

communal pas éclairée, le café-restaurant et la terrasse sont toutefois bien compris.

N° 13. Grande salle au midi, chambres à coucher au nord, ceci aurait dû être évité, la salle à manger manque d'éclairage, les détails sont bons.

N° 14. La cuisine occupe une place qui pourrait être mieux utilisée, trop d'importance pour la grande salle, caves défectueuses, pas de vestiaire, salle de restaurant trop petite, trop d'escaliers.

N° 17. Jardin trop petit, salle mal disposée, dégagement des galeries insuffisant, la petite salle du Conseil communal manque d'éclairage.

Sont restés en présence les projets suivants qui ont paru au Jury réunir les meilleures qualités.

N° 4	portant comme devise	<i>Treize.</i>
» 5	»	<i>Armes de Lutry.</i>
» 8	»	<i>Port-Lutry.</i>
» 12	»	<i>Lutry.</i>
» 18	»	<i>Un pain à cacheter rouge.</i>

A l'unanimité le Jury classe le N° 12 (Lutry) en première ligne, comme le projet le mieux compris, composition très bonne pour les plans et façades, détails et rendu très bien.

En seconde ligne il classe le N° 4 (Treize), qui tout en étant très bon n'est pas à la hauteur du N° 12.

En troisième ligne vient le N° 5 (Armes de Lutry), qui a un petit défaut de dégagement de la salle.

Enfin sur la même ligne Nos 18 et 8 (Port-Lutry et Pain à cacheter). Toutefois le Jury déclare le N° 18 bien supérieur au point de vue artistique au N° 8; ce projet (N° 18), qui est charmant de dessin et de rendu, est traité trop en théâtre, et son cube dépasse de beaucoup la somme mise à disposition pour l'édification de ce bâtiment. Le N° 8 a paru bon au point de vue pratique et d'exploitation.

En conséquence le Jury décerne les prix suivants :

Premier prix . . .	750 fr.	au projet <i>Lutry.</i>
Second prix . . .	500 fr.	» <i>Treize.</i>
Troisième prix . . .	350 fr.	» <i>Armes de Lutry.</i>
Quatrième prix . . .	200 fr.	» <i>Port-Lutry.</i>
Ex-æquo . . .	200 fr.	» <i>Pain à cacheter.</i>

Le Jury émet le vœu qu'il ne soit pas fait, à l'avenir, de variantes en plans ou façades, celles-ci portant préjudice à ceux des concurrents qui n'en présentent pas<sup>1</sup>.

Le Jury exprime le désir que l'architecte chargé de l'exécution de l'hôtel de ville soit tenu de faire un relevé exact des plans, façades, coupes, détails intérieurs, de taille, de ferronnerie et menuiseries, de l'ancien édifice avant qu'il ne soit démoli. Il adresse ses félicitations aux concurrents qui tous ont fait preuve de qualités.

HENRI JUVET, architecte.  
A. BRÉMOND, architecte.  
C. MELLEY, architecte.

<sup>1</sup> Question controversée. Il serait intéressant de soumettre ce vœu à un débat contradictoire au sein de la Société. (Note de la Rédaction.)

### III

#### Concours pour la construction d'un Casino à Morges.

##### Rapport du jury.

Le jury chargé par la Municipalité de Morges de l'examen des projets présentés au concours ouvert par elle pour l'élaboration des plans d'un Casino, a eu l'honneur, le 20 courant, de vous communiquer sommairement le résultat de ses opérations.

Il vous transmet aujourd'hui son rapport motivé.

Dans ses séances des 19 et 20 courant, après avoir constitué son bureau, en appelant M. RYCHNER à le présider, et M. JUVET à remplir les fonctions de secrétaire, et après une visite à l'emplacement du futur édifice, il a commencé ses opérations.

Il constate que trente-cinq projets sont parvenus dans le délai fixé à la Municipalité de Morges.

Numérotés dans l'ordre de leur réception, ils portent, conformément à l'art. 3 du programme, les désignations suivantes :

1. *Segmor*; 2. *Deux cercles concentriques*; 3. *Bleu Léman*; 4. *Un croissant*; 5. *Morges I*; 6. *Un monogramme*; 7. *Un violon*; 8. *Dada*; 9. *Une étoile*; 10. *Maceo*; 11. *J.-L. Lochmann*; 12. *Caprice*; 13. *Deux anneaux enlacés*; 14. *Allen gefallen ist schwer*; 15. *Etoile double jaune*; 16. *Timbre de 2 centimes coupé en diagonale*; 17. *Un triangle*; 18. *Un cercle noir dans une circonférence*; 19. *Instruments de mathématiques*; 20. *Cercle vert*; 21. *Léman I*; 22. *Un tonneau*; 23. *Euterpe*; 24. *Léman II*; 25. *Myosotis*; 26. *Croix dans un cercle*; 27. *Etoile jaune dans un double cercle*; 28. *Aux rives du Léman*; 29. *Calvin*; 30. *Beau site*; 31. *Armes de Morges*; 32. *15 janvier 1897*; 33. *Morges II*; 34. *Lutèce*; 35. *Un timbre-poste français dans un double cercle*.

Après un premier examen, le jury constate que le niveau général du concours est élevé.

Beaucoup de projets sont bons.

Passant à une étude détaillée, le jury décide de procéder par élimination.

Tenant compte de l'emplacement du futur Casino, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur le lac et les Alpes, il décide d'éliminer les projets ayant vestibule, escalier, locaux secondaires et dépendances situés côté du lac et éclairés par la face sud.

Vingt-quatre projets comprenant cette disposition ou étant trop faibles de conception sont écartés.

Il reste en présence onze projets paraissant réunir les qualités les plus sérieuses, savoir :

1. *Segmor*. Assez bon plan, façades pas trop banales. Les salles *c, d, e*, du programme auraient dû être réunies, et toutes situées du côté du quai, vestiaire insuffisant, salle à manger trop petite et salle de tribunal de mauvaises proportions.

3. *Bleu Léman*. Le projet proprement dit avec entrée du côté du quai, est éliminé; cependant le jury apprécie une variante avec de bons plans, mais sans façades ni coupes.

La disposition des salles est bonne; il manque cependant un office et un concierge, et les W.-C. sont mal disposés.

La salle du tribunal située au premier étage ne peut par conséquent être mise en communication avec la salle de spectacle ainsi que le demandait le programme; cependant le jury, en le mettant hors concours, en recommande l'acquisition à la Municipalité, estimant que ce projet lui serait utile pour l'élaboration d'un plan définitif.

8. *Dada*. Ce projet a de la valeur.

Les quatre salles *b, c, d, e*, sont bien situées côté quai.

Le couloir d'accès à la salle du tribunal est insuffisant, et la communication de cette salle avec la salle de spectacle ayant lieu par la scène, est défectueuse, un simple palier trop exigü sert de vestibule.

Le cube de la construction est trop grand.

L'indication franche d'une terrasse côté du lac est une heureuse idée.

11. *J.-L. Lochmann*. Ce projet par le fait de difficultés d'exécution serait trop coûteux.

Le vestibule est très mal éclairé.

Sentiment délicat dans la conception générale, bien exprimé par la perspective.

Projet très original.

26. *Croix dans un cercle*. Cube très grand. Salle de tribunal petite. Par un vestibule d'une agréable conception, on entre mal dans la grande salle.

10. *Maceo*. Simplicité dans le plan. Grande salle, petite. Les points d'appui trop lourds. Vestibule pas assez ouvert, manque de dégagement direct pour les salles côté lac, vestiaire insuffisant. Manque de communication entre le vestibule et les salles *c, d, e*.

L'office et le foyer des artistes occupent les angles de l'édifice, côté lac, d'où l'on jouirait de la plus belle vue.

La couverture de la grande salle est trop dominante.

En résumé, simplicité de bon aloi. Projet économique, le cube était réduit au minimum.

34. *Lutèce*. Façade trop modeste. Grande salle peu éclairée. Manque de communication entre la salle à manger et le vestibule, pas de vestiaire. L'architecture de serre pour le restaurant ne convient pas. La façade à l'est serait mauvaise.

35. *Un timbre-poste français dans deux cercles*. Le restaurant, la salle à manger et le salon des dames ne sont pas réunis.

La salle du tribunal et la grande salle sont sans communication directe entre elles.

La salle du tribunal, trop petite, occupe le meilleur emplacement sur quai.

Façade simple et agréable.

Les huit projets que nous venons d'analyser d'une façon sommaire sont éliminés à leur tour.

Restent enfin :

5. *Morges I*. Disposition générale du plan, bonne. L'escalier de la galerie un peu exigü, le vestiaire pourrait être mieux placé. l'office est éloigné des salles *c, d, e*.

L'éclairage de la grande salle aurait été amélioré, si au lieu de toits, il y eût existé une terrasse sur les salles *c, d, e*, et sur la salle du tribunal.

La façade du côté lac eût gagné en intérêt, si elle eût été plus mouvementée. En somme, bon projet.

15. *Etoile double jaune*. Façade d'un caractère honnête, gagnerait à être plus étudiée. Les entrées de la grande salle, placées latéralement, laissent à désirer. Eclairage de celle-ci indirect. Elle aurait gagné à être éclairée largement par le haut. L'architecture est assez pauvre. Vestiaire insuffisant.

Les salles *c, d, e*, côté lac ont un large dégagement. Bonne disposition du plan.

25. *Myosotis*. Plans et façade d'une grande valeur artistique. Le vestibule, un peu restreint, aurait gagné à être agrandi en diminuant le porche. Un dégagement entre les salles *c, d, e*, et la grande salle, seraient à désirer. Manque de communication entre la salle à manger, le restaurant et le vestibule. Excellent projet.

En conséquence de ce qui précède et en vertu de l'art. 5 du programme, le jury unanime décide qu'il y a lieu de décerner les récompenses suivantes :

Un premier prix de mille francs au projet *Myosotis*.

Un deuxième prix *ex-æquo* de cinq cents francs chacun aux projets *Etoile double jaune* et *Morges I*.

Les projets 5 et 15 n'ont pas paru au jury posséder une valeur architecturale et artistique permettant de leur décerner un premier prix. Ils se caractérisent toutefois par deux dispositions fort appréciées du jury, et lui paraissent devoir servir de base à l'élaboration d'un projet définitif. — Ce sont : 1<sup>o</sup> celle de la petite salle, bien placée en façade latérale — de préférence à l'ouest — plutôt qu'en façade nord, où l'éclairage serait forcément défectueux et la vue peu attrayante. 2<sup>o</sup> celle des salles *c, d, e*, occupant la façade sud en entier, formant un tout réuni, chacun des locaux ayant cependant une issue indépendante sur un vestibule spacieux.

Procédant à l'ouverture des plis cachetés accompagnant les projets qu'il vient d'indiquer, le jury constate qu'ils ont pour auteurs : *Myosotis*, MM. Jaques REGAMEY et A. HEYDEL, architectes à Lausanne; *Etoile double jaune*, M. S. OTT-RONIGER, architecte à Zurich V; *Morges I*, M. C. MAUERHOFER, architecte à Lausanne.

Le jury ayant ainsi accompli sa mission, vous présente, Monsieur le syndic, l'assurance de sa parfaite considération.

Janvier 1897.

*Les membres du jury :*

ALFRED RYCHNER. H. JUVET. E. BAUMGART.  
G. FALCONNIER. V. REDARD, S<sup>c</sup>.